

02 95

Nombre de membres

Séance du 16 mai 2017

en exercice: 14

L'an deux mille dix-sept et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée le 16 mai 2017, s'est réunie sous la présidence de *Monique JOUSSEAU.*

Présents : 9

Sont présents: Michel BISSARDON, Jean-Paul BRELOT, Pascal CHEVRIER, Baptiste DELORME, Christophe DESCOMBIN, Monique JOUSSEAU, Guy MOUREAUX, Guy PERRET, Vincent SERVIGNAT

Votants: 12

Représentés: Vincent BUGAUT par Pascal CHEVRIER, Bernard CARDON par Jean-Paul BRELOT, Emmanuel DEVAUX par Vincent SERVIGNAT

Excuses:

Absents: Brigitte JOLY, Isabelle KHERROUFI

Secrétaire de séance: Guy MOUREAUX

Date d'affichage du procès verbal : *29 Mai 2017.*

Lecture du compte-rendu du 04 Avril 2017 :

Michel BISSARDON lit le compte-rendu.

Guy PERRET demande que la phrase qui avait été corrigée lors du précédent conseil soit modifiée comme suit "il indique que l'endettement de l'assainissement diminue en fonction du remboursement contractuel des emprunts".

Dans le titre des points 1 et 2, il faut remplacer "2016" par "2017".

Dans le point 5, il faut modifier la fin de la 1ère phrase par "en tant que besoins, au missions facultatives du Centre de Gestion".

Dans le point 9, il faut modifier la 1ère phrase du 3ème paragraphe de la façon suivante : "Il informe le Conseil que 2 têtes de chênes n'ont pas été exploitées malgré plusieurs rappels à l'affouagiste concerné."

1. Partie de l'excédent d'assainissement reporté sur le budget Commune - DE 2017 020 :

Guy PERRET rappelle au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement pour l'assainissement fin 2016 est de 119 228.36 €.

Elle propose de verser la somme de 50 000 € au budget de la Commune et de laisser les 69 228.36 € restant sur le budget d'assainissement pour d'éventuels travaux.

Lors d'un prochain conseil, le Conseil Municipal devra statuer sur le montant de la taxe d'assainissement (prix au m3) et sur le forfait d'abonnement.

Le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

BUDGET COMMUNE (DM n°01/2017) :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
C/6188 (autres frais divers) : + 50 000 €	c/7551 (excédent des budgets annexes administratifs) : + 50 000 €

BUDGET ASSAINISSEMENT (DM n°01/2017) :

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
c/022 (dépenses imprévues) : - 4 000 €	c/021 (virement de la section de fonctionnement) : - 50 000 €
c/2315 op 101 (futurs travaux d'assainissement) : - 46 000 €	/

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
c/672 (versement de l'excédent à la collectivité de rattachement) : + 50 000 €	/
c/023 (virement à la section d'investissement) : - 50 000 €	/

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le versement d'une partie de l'excédent de fonctionnement (50 000 €) du budget assainissement sur le budget de la commune,
- accepte les décisions modificatives présentées ci-dessus.

2. Taxe de raccordement assainissement - tarif - DE 2017 021:

La taxe de raccordement est à uniformiser sur toute la commune (actuellement 500 € ou 3 900 €).

Le coût estimé est approximativement de 1 500 € en limite et 3 500 € si traversée de route.

Une nouvelle proposition est faite : 1 000 € en limite de propriété et 2 000 € en cas de traversée de route.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la taxe de raccordement à 1 000 € en limite de propriété et 2 000 € en cas de traversée de route.

3. Travaux façades Mairie : choix des entreprises :

Le Maire informe le Conseil que trois entreprises ont postulé pour le lot n°1 pour la rénovation des façades de la Mairie. Il s'agit de la SARL Saône et Loire à Romenay - l'entreprise FAIVRE à Lacrost et Bâtir Tradition à Lacrost.

L'entreprise FAIVRE a été retenue.

- Une demande de devis auprès d'autres entreprises a été faite pour le lot n°2 - peintures des menuiseries.

4. Adhésion à l'association des piègeurs de Saône et Loire - DE 2017 022 :

Adhésion à l'Association des piègeurs de Saône et Loire pour lutter contre la prolifération des ragondins. Coût de l'adhésion : 18 € pour avoir la possibilité d'acheter les pièges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Association des piègeurs de Saône et Loire.

5. Demandes de subventions - DE 2017 023 :

Le Maire informe le Conseil que deux associations ont demandé une subvention :

- Le Galpon : demande de subvention de 800 € pour la participation au festival "Détours en Tournugeois",
- Les Piott'Actifs : lecture des objectifs de la nouvelle association - demande une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de verser 800 € au Galpon et 300 € à l'association les Piott'Actifs.

6. Règlement du marché - DE 2017 024 :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du règlement du marché mensuel.

Le Conseil Municipal approuve le règlement à l'unanimité.

7. Permanences pour les législatives :

Le Maire demande aux Conseillers Municipaux leurs disponibilités pour les permanences des élections législatives des 11 et 18 Juin 2017.

8. Questions diverses :

- * Commision fleurs :

Devis du Gaec des Petits Bois pour un montant de 260.30 € livrés. Commande groupée avec la Mairie de CHARDONNAY.

- * Présentation du projet "inventaire du petit patrimoine" avec le Pays d'Art et d'Histoire et la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois :

Recherche de volontaires pour réaliser cet inventaire. Guy MOUREAUX sollicitera les associations (Ecouâts et les Piott'Actifs).

Séance levée à 21 H 00.

Le Maire,
Monique JOUSSEAU

